

# Fermeture de l'école maternelle et continuité pédagogique

Madame, Monsieur,

Afin de protéger au mieux l'ensemble de la population et de tenir compte de l'évolution de l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a annoncé le jeudi 12 mars une série de mesures, qui comprennent notamment la fermeture aux élèves de l'ensemble des écoles et des établissements scolaires à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre et la mise en place d'une continuité pédagogique pour maintenir un contact régulier entre les élèves et les professeurs.

Pour que vos enfants ne soient pas pénalisés, l'équipe enseignante met tout en œuvre pour vous accompagner dans les meilleures conditions face à cette situation exceptionnelle et assurer la continuité des apprentissages par la transmission de documents pédagogiques.

Pour le moment, les modalités pour la mise en place de cette continuité pédagogique ne sont pas encore établies car je n'ai pas toutes les informations nécessaires. Néanmoins, la majeure partie des informations manquantes me parviendra dans la journée et/ou dans la soirée.

Vous en serez donc informés le plus rapidement possible par le biais du site de la mairie :

<https://marolles-en-hurepoix.fr/>

et celui des représentants des parents d'élèves

<http://www.gpim.info/>

Nous allons tout mettre en œuvre pour que les enfants puissent continuer à travailler sereinement de chez eux et nous vous accompagnerons régulièrement dans cette démarche pédagogique.

Comme vu avec la mairie, la restauration scolaire et le périscolaire sont automatiquement annulés par la mairie. Il n'est donc pas nécessaire de contacter la mairie pour les annuler.

Je vous remercie par avance de votre investissement et de votre collaboration en cette période inédite et reviens vers vous le plus rapidement possible avec de plus amples informations. Je me tiens également à votre disposition pour toute question.

V. Guillermo  
La Directrice de l'école